

REPUBLIQUE DU TCHAD  
\*\*\*\*\*

UNITE – TRAVAIL - PROGRES  
\*\*\*\*\*

## DISCOURS DE SON EXCELLENCE

### **MONSIEUR BAMANGA ABBAS MALLOUM**

AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT DU TCHAD AUPRES DE LA  
CONFEDERATION HELVÉTIQUE ET DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES A  
GENEVE À LA 2<sup>ème</sup> CONFERENCE D'EXAMEN DES ETATS PARTIS À LA  
CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE L'EMPLOI, DU STOCKAGE DE LA  
PRODUCTION ET DU TRANSFERT DES MINES ANTIPERSONNEL ET SUR  
LEUR DESTRUCTION.

Tenue du 30/11/09 AU 04/12/09 à **CARTAGÈNE EN COLOMBIE**

## **Madame le Président**

Permettez moi avant tout de joindre ma voix à celle des distingués orateurs qui m'ont précédé pour vous présenter les vives et chaleureuses félicitations de la délégation du Tchad pour votre désignation à la Présidence de notre Conférence.

L'engagement de votre pays, la Norvège, en faveur des objectifs et des principes de la Convention, vos grandes qualités humaines et professionnelles tout comme votre expérience avérée sont pour nous des gages certains pour la réussite de nos travaux.

Je voudrais également adresser les mêmes félicitations à tout le Bureau qui vous aidera dans votre exaltante tâche et vous réitérer la pleine Coopération et l'entière disponibilité de ma délégation pour la réussite de votre mission.

Cette occasion m'est également offerte de rendre un vibrant hommage et exprimer la gratitude de mon pays à votre prédécesseur Son Excellence l'Ambassadeur JÜRIG STREULI qui, avec compétence, clairvoyance, sagesse et intelligence, a accompli un travail significatif tout au long de son mandat, permettant ainsi de faire avancer considérablement le processus d'universalisation et de mise en œuvre de notre Convention.

## **Madame le Président**

### **Altesse Royal**

### **Excellences Mesdames, Messieurs**

La Deuxième Conférence d'Examen des Etats parties intervient plus de cinq ans après le sommet de Nairobi et constitue un cadre privilégié pour faire le point sur la mise en œuvre du Plan d'Action de Nairobi et prendre d'importantes décisions pour assurer sa pleine réalisation.

Une fois encore, mon pays se réjouit des progrès réalisés et de la prise de conscience de la communauté internationale, de la menace que représentent les mines pour l'humanité. Aujourd'hui les buts humanitaires, poursuivis par la Convention sont largement partagés par les Etats parties et Etats non parties, les organisations non gouvernementales internationales et ceux de la société civile.

Cependant, nous ne devons pas dormir sur nos lauriers car il existe des poches de résistance, et des innocents continuent de payer le prix fort pour avoir marché sur une mine.

Si on est endroit de s'enorgueillir de ce que près de 156 Etats ont ratifié la convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et qu'une réduction significative du nombre des victimes est à noter, il reste qu'un nombre important d'Etats ne l'ont pas encore fait ou tardent à le faire.

Nous devons avoir constamment présent à l'esprit que seul le respect scrupuleux de la Convention par l'ensemble de la communauté internationale permettra l'éradication du fléau des mines et de leurs conséquences néfaste pour les populations.

Voilà pourquoi la ratification de cette Convention constitue un pas important, et doit être complétée par la mise en œuvre totale des dispositions pertinentes du Traité.

### **Excellences, Mesdames, Messieurs**

Mon pays, le Tchad, a connu, dans un passé récent, une histoire tumultueuse, marquée par de multiples conflits armés dont les séquelles sont aujourd'hui encore, restées malheureusement vivaces. Je voudrais ici parler de ces vastes étendus de notre territoire pollué par les mines et autres engins non explosés.

La présence de ces engins mortels enfouis dans le sol, a non seulement perpétué la psychose de la guerre, mais constitue aussi et surtout un obstacle réel au développement des activités socio-économiques, en soustrayant de facto d'importantes régions à la dynamique de développement et de lutte contre la pauvreté engagée dans le pays. Bien plus, l'existence même de ces engins est synonyme de danger quotidien et permanent pour les populations concernées, qui sont privées de la simple liberté de circuler, mais aussi de l'accès aux pâturages et aux points d'eau.

Le danger que représentent ces engins de mort, est aggravé par la nature du terrain, caractérisée par une grande mobilité consécutive aux vents et autres intempéries qui modifient souvent les repères.

Les opérations relatives à la mise en œuvre des activités liées à la demande d'extension n'ont pu commencer au mois de juillet comme prévu par le simple fait que l'ONG MAG qui a remportée l'appel d'offre n'a pas signé le contrat avec l'UNOP'S qui est l'agence d'exécution du PNUD . Cependant les fonds Japonais destinés à l'étude technique au déminage de Wadi – Doum viennent d'être localisés et les opérations commenceront à partir du mois de janvier 2010.

Du haut de cette tribune, je voudrais demander au PNUD d'alléger la lourdeur administrative qui entrave la mise en œuvre de ce projet et lui demander de signer avant la fin de cette année le contrat avec l'ONG MAG afin de lancer effectivement les opérations liées à cette demande d'extension financée par le Japon depuis le mois de Février 2009.

Je voudrais saisir cette opportunité pour remercier et transmettre la gratitude de mon pays aux gouvernements Japonais et Canadiens pour le financement de l'étude technique, le déminage de Wadi-doum et le renforcement des capacités du Centre National de Déminage.

En définitif le programme de Déminage Humanitaire du Tchad à des nombreux atouts dont le soutien des plus hautes autorités.

Ce programme demeure un préalable à toutes activités de développement, C'est pourquoi il reste l'une des préoccupations majeures du Gouvernement.

Je ne saurais terminer cette intervention sans exprimer la gratitude de ma délégation au peuple et au Gouvernement de la Colombie pour la qualité de l'accueille qu'ils nous ont réservés mais surtout pour leur engagement en faveur de notre convention.

Je vous remercie de votre aimable attention